 **Formulaire d’inscription**

**Agent d’Intendance en Milieu Hospitalier**

**APPRENANT**

Sexe : M F Date de naissance :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom Prénom

Adresse

NPA/Localité

Téléphone ( ) Mobile ( )

E-mail

Nationalité \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Permis de séjour (pour non-suisse) B/C \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Langue Maternelle \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En Suisse depuis (pour non-suisse) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Quel est votre niveau de français ? (A1/A2/B1/B2/C1) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ avec diplôme ?\_\_\_\_\_\_\_\_

**CHOIX DE LA FORMATION**

|  |
| --- |
| **AGENT D’Intendance** |
| * **Formation de base et spécialisation**   Théorie et pratique sur 2 semaines Formation de 72h au total |

**Frais d’inscription : CHF 200.-**

**Prix de la formation d’Agent d’Intendance en Milieu Hospitalier : CHF 990.-**

**Total: CHF 1’190**

Une confirmation écrite avec bulletin de versement vous sera envoyée lors de la confirmation du cours.

Pour acceptation de votre inscription, veuillez signer chaque page du règlement ci-dessous

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance du règlement de la formation d’Agent d’Intendance en Milieu Hospitalier ainsi que de ses conditions financières

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

LIEU, DATE SIGNATURE

**Règlement de la formation**

**D’Agent d’Intendance en Milieu Hospitalier**

**1. Champ d’application**

Le présent Règlement est valable pour la formation d’Agent d’Intendance en Milieu Hospitalier.

**2. Objectifs de la formation**

[…]

**3. Structure de la formation**

**3.1 Durée de la formation**

[…]

**3.2 Conditions d’admission**

La formation d’Agent d’Intendance en Milieu Hospitalier s’adresse à toutes les personnes intéressées et

motivées, aussi bien aux femmes qu’aux hommes, qui remplissent les conditions

d’admission suivantes :

• Avoir 18 ans révolus

• Être motivé et intéressé à travailler en contact avec des personnes nécessitant de l’aide

et des soins, notamment auprès de personnes âgées

• Être prêt à collaborer au sein d’une équipe

• Présenter soit un certificat de fin de scolarité obligatoire obtenu en Europe francophone,

soit une copie de la réussite du test de langue B1 organisé par l’école Ardévaz-SLS

• Jouir d’une bonne santé physique et psychique

• Déposer une inscription par écrit

**3.3 Entretien de candidature**

L’admission à la formation est validée uniquement si la personne répond aux conditions

d’admission.

**3.4 Modalités de paiement**

Les frais d’inscription s’élèvent à CHF 200.-. Ils financent l’analyse et l’évaluation de votre

dossier ainsi que l’entretien de candidature. Que celle-ci soit retenue ou non, ces frais ne

sont pas remboursés.

Le prix de la formation s’élève à CHF 990.-.

**3.5 Frais de désistement**

Le non-paiement de la formation n’est pas considéré comme annulation

**3.6 Conclusion de la formation**

Les conditions suivantes doivent être remplies pour terminer avec succès la formation.

**3.6.1 Absences (maladies et/ou accidents)**

Les absences pour cause de maladie, d’accidents et d’évènements particuliers doivent

obligatoirement être signalées le jour même, avant le début du cours.

**3.6.1.1 Absences au cours théorique**

Les absences ne doivent pas dépasser 10% de la durée de la formation théorique, soit 12

heures sur les 120 heures théoriques.

Si le participant dépasse les 10% d’absence, sur présentation d’un certificat médical, il peut rattraper les heures manquées dans une session ultérieure de la formation mais au

maximum dans les deux ans suivants ces absences.

Si le participant dépasse les 10% d’absence sans présentation d’un certificat médical, la

formation est interrompue. L'apprenant reçoit alors une attestation de suivi de cours

indiquant le nombre d'heures de cours suivis.

**3.6.1.2 Absences au stage pratique**

Durant le stage, les heures d’absences doivent être rattrapées rapidement, selon entente

avec l’équipe soignante.

**3.6.2 Contrôle des connaissances acquises**

Les connaissances acquises pendant la formation sont évaluées par des évaluations

sommatives. Les évaluations sont considérées comme réussies si le candidat répond au

critère « suffisant ».

**3.6.3.1 Certificat AS Ardévaz-Asfam**

Un certificat d d’Agent d’Intendance en Milieu Hospitalier est délivré aux participants qui ont terminé la

formation avec succès :

- 90% de la formation théorique

- Evaluation réussie

- Validation du stage

**4. Echec, abandon, exclusion**

**4.1 Echec ou abandon**

En cas d’échec ou d’abandon de la formation, ou en cas de non-validation à cause des

absences injustifiées, aucun remboursement ne peut être exigé.

En cas de non-réussite de la pratique et avec l’accord de la responsable de la formation un

deuxième stage peut être organisé dans un délai de 1 an, passé ce délai la formation est

considéré comme un échec.

**4.2 Exclusion de la formation**

Si le comportement et la participation de l'apprenant est jugé inadéquat par le formateur et

le responsable de formation, l'apprenant reçoit un avertissement écrit. Si le délai

d'amélioration n'est pas respecté l'apprenant est exclu avec effet immédiat de la formation

et aucun remboursement n'est dû.

**5. Assurance**

Le participant doit être affilié à une assurance-maladie ainsi qu’à une

assurance contre les accidents non-professionnels. La Ardevaz Medical School ne peut

être tenue pour responsable en cas de non-couverture à ce sujet.

**6. Dispositions finales**

Ce Règlement a été approuvé par la direction de la Ardévaz Medical School